

(N° 163.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 JUIN 1853.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à l'achèvement du monument à ériger en commémoration du Congrès national et à la construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie.

(Voir les N° 301 et 322 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS, Président ; DE PITTEURS, le Comte DE RIBAUCOURT, DESFUISSEAUX, et DETHUIN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Élever une colonne qui perpétue les souvenirs reconnaissants du peuple Belge envers le Congrès , ériger un monument qui témoigne à la postérité de l'amour et du respect que la nation portait à la plus regrettée, à la plus vertueuse des Reines, telle est la pensée qui a dicté le Projet de Loi qui est soumis à votre sanction.

Votre Commission de l'Intérieur a examiné la loi avec l'intérêt et la sollicitude que commandent deux sentiments inséparables dans le cœur des belges : reconnaissance envers ceux qui ont fondé sa nationalité ; attachement et regrets pour une reine qui a donné l'exemple de toutes les vertus.

La Commission vient en conséquence vous proposer, Messieurs, d'adopter le projet de loi qui vous est adressé par la Chambre des Représentants.

Le Président,
D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
DE THUIN.